



Communiqué de presse

Zurich-Aéroport, le 25 septembre 2009

Les clients de SWISS peuvent désormais compenser le CO₂ par des miles

Au terme de leurs réservations sur SWISS.COM, les clients de SWISS peuvent calculer leur quote-part d'émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et, s'ils le souhaitent, la compenser par l'intermédiaire de la fondation suisse *myclimate*. Le paiement de la compensation peut désormais s'effectuer par des miles du programme de fidélisation Miles & More.

Les clients de SWISS ont depuis plus de deux ans la possibilité de compenser leur quote-part d'émissions de CO₂ en toute simplicité. Le montant de la compensation requise par personne et par voyage est déterminé en collaboration avec *myclimate*.

À partir d'aujourd'hui, le paiement de la compensation peut aussi s'effectuer par des miles du programme de fidélisation Miles & More. Si le client choisit cette option, son compte en miles sera débité du montant correspondant.

Ce montant est affecté par *myclimate* au financement de projets permettant d'économiser la même quantité de CO₂ que celle qui a été produite en vol. Les projets de protection climatique sélectionnés encouragent l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie électrique et thermique renouvelable et respectueuse de l'environnement. La fondation *myclimate* veille à la conformité de la réalisation de ces projets qui répondent aux critères internationaux les plus stricts sur le plan écologique et social et ont obtenu le Label Or - actuellement la plus haute distinction en matière de compensation du CO₂.

<http://swiss.myclimate.org>